



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex
Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 73 59 92 32

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

Infos Dernières

Enfance et Education

Juillet 2013

DÉPRÉCARISATION DES VACATAIRES

85 % des vacataires relèvent de la DEE et de la Direction de la Culture.

Des propositions de créations d'emploi ont été formulées pour la Direction de l'**Enfance** et de l'**Education** :

- agent de restauration : 5 TC et 5 TNC,
- accompagnateur restauration scolaire et accueillants périscolaires maternel : 125 TNC,
- agent d'animation : 13 TNC.

Les temps non complets seront d'au moins 50 %.

Il restera un volant de **vacations** répondant à des besoins **occasionnels**, mais **récurrents**.

Pour ce faire, la CUS envisage de faire appel à l'**intérim**, prévu par l'article 21 de la loi n° **2009-972** du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Une **réflexion** pourrait s'engager dans le cadre de **travaux en intersyndicale** dès le mois de **septembre 2013**.

L'**UNSA** n'est pas **favorable** au **recours à l'intérim**. Ce dispositif, qui pourrait d'ailleurs être revu, voire abrogé au niveau national, relève de l'usine à gaz. Il ne peut être mis en œuvre que dans des conditions très strictes, notamment qu'après sollicitation du centre de gestion.

Au lieu de recourir à un tel dispositif, l'**UNSA** souhaite une **réflexion de fond** sur les **besoins occasionnels** et **récurrents** de **vacations**.



EXPÉRIMENTATION DES HORAIRES EN CONTINU DES AGENTS D'ENTRETIEN DES ÉCOLES



L'**expérimentation** se poursuivra dans les **4 écoles** concernées. Expérimentation qui n'en est plus vraiment une, dans la mesure où nous attaquerons la quatrième année lors de la prochaine rentrée.

Une réunion avec les organisations syndicales est prévue à la **rentrée** pour discuter des évolutions possibles.

Les déléguées **UNSA** de la Direction de l'Enfance
et de l'Education vous souhaitent de bonnes vacances !

TEMPS NON COMPLET



Le passage à **28 heures hebdo** des **64 agents titulaires** travaillant en-deçà de cette durée sera effectif à compter de **septembre 2013**, ce qui permettra leur affiliation à la CNRACL.

Nombre de ces agents relèvent de la DEE.

CONTRACTUELS - STAGIAIRISATION PAR LE BIAIS DU DÉCRET DU 22 NOVEMBRE 2012

Jusqu'en **juillet 2013**, il est prévu de la part de la Direction des Ressources Humaines une **information** et un **accompagnement individualisés** des **agents** concernés (courrier + entretien individuel).



Une **formation** sera organisée pour les collègues concernés par la **sélection professionnelle**.

ATTENTION :

Il s'avère qu'il y a eu des loupés au niveau de l'administration. Certains contractuels ont été «oubliés», notamment des ATSEM.

Si vous êtes **contractuel** à la CUS depuis au moins le **31 mars 2009** et que vous n'avez pas reçu de courrier d'information de la part de la DRH, n'hésitez pas à nous contacter pour **vérifier** la possibilité de bénéficier dudit décret.

CONVENTION ATSEM



Les syndicats CFTC, FO et UNSA ont diffusé un **TRACT «CONVENTION ATSEM»** faisant le point sur les **discussions** qui vont se poursuivre cet été.

Contrairement à ce qu'essayent de faire croire la CGT et la CFDT, elles ne sont de loin pas les seules à être actives sur ce dossier.

Précisons que, à ce jour, aucune date ne nous a été proposée pour la prochaine réunion.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

C'est en **novembre 2013** que le Maire de STRASBOURG devrait prendre la décision quant aux formats **hebdomadaire** (*mercredi matin ou samedi matin ?*) et **journalier** du **temps scolaire**, applicables à compter de la rentrée 2014.



Le **nouveau règlement** du **temps de travail** sera discuté avec les organisations syndicales lors du **1^{er} semestre 2014**.

QUELQUES INFOS EN VRAC



Volontariat des ATSEM pour les ALM

10 ATSEM des écoles maternelles se sont portés **volontaires** pour travailler dans les **ALM** (Accueil Loisirs Maternels) **cet été**.

Règles RH

A partir de la prochaine rentrée, les **RPS** (Responsables Périscolaires de Site) auront à leur disposition un guide des règles RH (Ressources Humaines) consultable par ordinateur. Il sera mis à jour régulièrement.